

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PLAINE DU FIUMORBU

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Mercredi 6 Mars 2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2023

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	2
2023	2
I. Bilan des actions 2023	2
1. <i>Ressources humaines : structure générale des effectifs</i>	2
2. <i>Travaux AEP</i>	4
II. Résultats financiers 2023	5
1. <i>Recettes de Fonctionnement</i> :	5
2. <i>Dépenses de fonctionnement</i> :	5
3. <i>Recettes d'Investissement</i> :	6
4. <i>Dépenses d'investissement</i> :	6
III. Orientations 2024	7
1. <i>Traitement du Calcaire (Adoucissement de l'eau) et réfection du réseau sur Casevecchie</i>	7
2. <i>Réception et Mise en Service des Ouvrages de Maison Pieraggi et Frassiccia</i> :	7
3. <i>Remplacement compteur Généraux</i>	7
4. <i>Schema directeur Eau / Diagnostique SI Plaine du Fiumorbu</i>	7
5. <i>Création d'antennes et Raccordements</i> :	7
6. <i>Recherche d'eau et Protection des captages</i> :	8
7. <i>Ouvrages Structurants</i> :	8
8. <i>Recettes 2024</i>	8
9. <i>Redressement TVA</i>	8

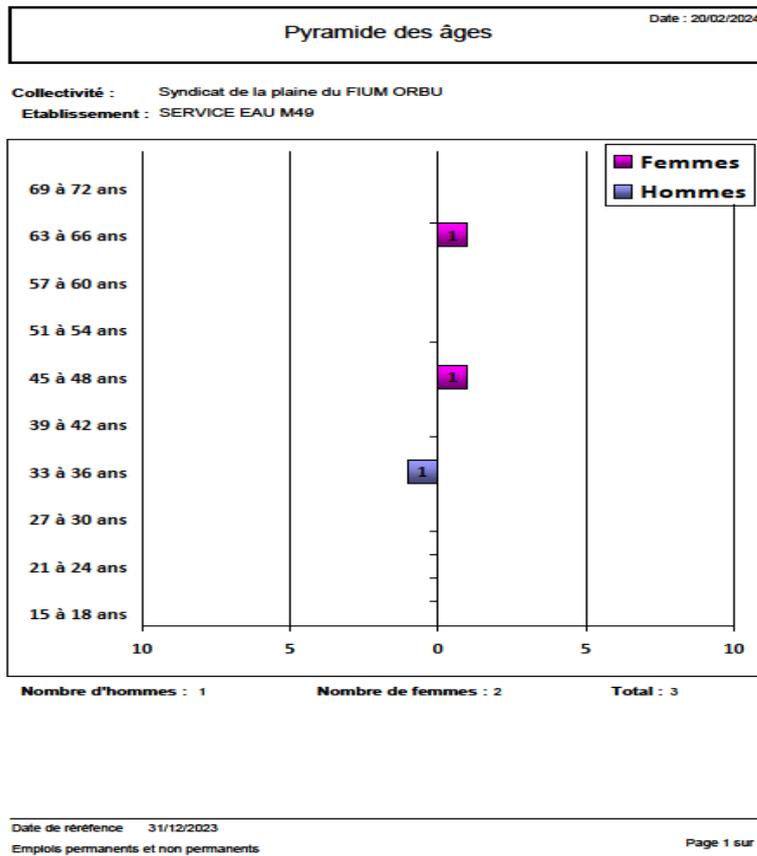
I. Bilan des actions 2023

1. Ressources humaines : structure générale des effectifs

1.1 Statistiques

Au 31 décembre 2023, le S.I. Plaine du Fiumorbu comptait :

- 3 Agents en emplois permanents, 2 Femmes et 1 Homme à temps plein.
- 2 titulaires catégorie C et 1 contractuel de droit public catégorie A. (33% Catégorie A, 67% Catégorie C)



1.2 Répartition par âge

L'âge moyen des agents est de 49 ans

1.3 La rémunération brute

La rémunération moyenne mensuelle brute des agents du SI de la Plaine du Fiumorbu en 2022 (hors régime indemnitaire) s'élevait à 1 828 € brut mensuel.
Par comparaison, le SMIC s'établissait en 2023 à 1 709€ brut mensuel.

1.4 La nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Sans objet. Aucune NBI attribuée.

1.5 Le régime indemnitaire (RI)

La SI de la plaine du Fiumorbu a mis en place le RIFSEEP qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le RIFSEEP se décompose en deux parties :

- une part fixe appelée IFSE versée mensuellement
- une part variable appelée CIA, qui peut être versée une fois par an

100% des agents toutes catégories confondues perçoivent du RIFSEEP mensuel et du CIA versé en Décembre.

Le montant moyen de la part fixe (IFSE) est de 712 €.

La part variable (CIA) est versée une fois par an et représente environ 5 500 € brut annuel pour l'ensemble des agents.

1.6 L'indemnité de transport (IT)

L'indemnité de transport facultative est versée 2 fois par an et représente 3 388€ brut par an.

1.7 Les heures complémentaires et supplémentaires

Sans objet.

1.8 Le temps de travail

Le temps de travail effectif pour les agents à temps complet s'élève à 1 607 heures, ainsi que le prévoit la législation en vigueur.

1.9 Les charges de personnels

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 164 480 €, légèrement en hausse (+2 309 €) suite aux revalorisations du smic, aux avancements et à la rémunération sur l'exercice entier du poste catégorie A .

2. Travaux AEP

Les travaux réalisés sur le réseau AEP existant (Antennes, Raccordement d'antennes, Pose de surpresseur, pose de poteaux incendie ...) pour lesquels le syndicat ne dispose d'aucun financement représente une dépense de 417 239 € HT en 2023. Ce montant important s'explique en partie par la régularisation des factures de travaux réalisé par la SDEC en

2022 et mandatés sur 2023.

L'ensemble des travaux d'investissement s'élève à **641 482,69 €HT** dont **103 073.67€HT** **d'emprunt**

Dépenses d'investissement 2023 Opération 21 (Adoucisseur Casevecchie) : **152 125.40€HT**

II. Résultats financiers 2023

1. Recettes de Fonctionnement :

Au total elles s'élèvent en 2023 à **848 661.25€HT** (914 509,38€ en 2022), y compris les recettes d'ordre.

Les grandes lignes qui constituent les recettes :

Article 751 reversement de la surtaxe : **634 467.89€** (702 344.40 € en 2022)

Article 64198 Remboursement IJ : **9 193.36 €** (10 945.60 € en 2022)

Article 777 Opérations d'ordres : **205 000€** (200 497 € en 2022)

2. Dépenses de fonctionnement :

Au total elles s'élèvent en 2023 à **918 525€** (839 350 € en 2022) y compris les opérations d'ordre.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à **164 480 €** (162 102 € en 2022)

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à **47 700€** (70 764 € en 2022), notamment : cette baisse s'explique par le paiement des logiciels dématérialisés (14 810 €) au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

Autres Charges de Gestion courante Chapitre 65 : **58 648 €HT**

Charges Exceptionnelles Chapitre 67 : **9 437 €HT (Plan de règlement TVA)**

Charges Financières Chapitre 66 : 52 206€ (38 707€ en 2022) Intérêts emprunts

Dotation aux amortissements : **586 096 €HT** (525 449€ en 2022)

Résultat de clôture de fonctionnement 2023 : **466 311.87 €HT** (791 772 € en 2022)

3. Recettes d'Investissement :

Au total elles s'élèvent en 2023 à **1 083 694.73 €HT** (1 674 198.68€ en 2022) y compris les recettes d'ordre.

Les grandes lignes qui constituent les recettes :

Article 13111 et 1312 Subventions : **242 002€** (178 800 € en 2022)

Article 1641 Emprunts : **0€** (615 000 € en 2022)

Article 1068 Affectation du Résultat : **255 596€** (354 349 € en 2022)

Opérations d'ordres : **586 096€** (525 449 € en 2022)

4. Dépenses d'investissement :

Au total elles s'élèvent en 2023 à **846 482.69€** (**1 575 445.27€ en 2022**) y compris les opérations d'ordre.

Les grandes lignes qui constituent les dépenses :

Article 21531, 2561 et 2315 Travaux hors Opérations : **379 308.62€** (684 287€ en 2022)

Opération 20 Actualisation diagnostic : **6 975 €**

Opération 21 Adoucisseur Casevecchie : **152 125€**

Article 1641 Remboursement Capital Emprunt : **103 074€** (105 614 € en 2022)

Opérations d'ordres : **205 000€** (200 497 € en 2022)

Résultat de Clôture 2023 : - 18 384 €

Etat de la dette : Au 31 Décembre 2023 les capitaux restant dû s'élèvent à 1 823 054.73 € pour un remboursement annuel de 165 200.62 €. Le syndicat à une capacité de désendettement de 2,8 ans.

III. Orientations 2024

1. Traitement du Calcaire (Adoucissement de l'eau) et réfection du réseau sur Casevecchie

Réception des travaux et mise en service de l'adoucisseur.

2. Réception et Mise en Service des Ouvrages de Maison Pieraggi et Frassiccia :

Maison Pieraggi : étanchéité en cours de réalisation, un marché afin de raccorder cet ouvrage au réseau existant sera lancé courant 2024.

Ce marché représente un investissement de l'ordre de 400 000 €HT

Frassiccia : Mise en service de l'ouvrage, les travaux de renforcement électrique doivent débiter prochainement.

3. Remplacement compteur Généraux

Afin d'avancer sur l'actualisation de Schéma Directeur Eau, il y a nécessité de remplacer certains compteurs généraux de comptage.

Le marché est attribué à la SDEC et représentera en dépense de **122 877€HT**

4. Schema directeur Eau / Diagnostique SI Plaine du Fiumorbu

Les études de saisonnalité sont en cours, un premier projet de schéma directeur eau sera proposé second trimestre 2024. L'actualisation de ce schéma représentera sur 2024 une dépense d'environ 113 025 €HT

5. Création d'antennes et Raccordements :

L'urbanisation étant en pleine expansion sur le territoire du SI plaine du Fiumorbu notamment sur les communes de Plaine le syndicat devra créer de nouvelle antenne pour assurer l'alimentation en eau de ces nouvelles constructions. Les opérations de création d'antennes, de raccordements, pose de surpresseur et autres travaux d'extensions ou d'amélioration du réseau de distribution ne sont plus pris en charge et ne dispose d'aucun financement Agence de l'eau ou CdC.

Une réflexion devra être menée, en effet cette charge supplémentaire réduit significativement les capacités d'investissement du syndicat de la plaine, elle impact directement la mise en œuvre et la création d'ouvrages structurants. Un nouveau calcul de l'assiette sera mis à l'étude en 2024 afin d'accroître les recettes de fonctionnement.

6. Recherche d'eau et Protection des captages :

Pour pallier à la diminution de la ressource en Eau, le syndicat lancera une campagne de recherches de sources pour assurer ces besoins en eau et s'assurera de la protection de ses captages.

7. Ouvrages Structurants :

Dans l'attente du schéma directeur pour programmer la création des ouvrages, maillage et réseaux à venir.

8. Recettes 2024

Le syndicat perçoit en recette de fonctionnement exclusivement le versement de la surtaxe. Les recettes prévisionnelles devraient être de l'ordre de 635 000 €HT pour 2024.

9. Redressement TVA

Le plan de redressement de la TVA prévoit un remboursement mensuel de 9 437€. Ce redressement représente une dépense de 113 244€ pour 2024.

La dernière mensualité est prévue pour Novembre 2026